

## FLASH NOËL 2025

Évaluation de l'Arbre de Noël 2025 par l'envoi d'un questionnaire aux 351 familles ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans

**Taux de réponse : 22,80 % (dont 45,10 % des familles présentes au spectacle)**

### 1/ Quelques chiffres :

Le dispositif de l'Arbre de Noël financé à hauteur de 25 024 € sur les crédits d'actions locales (CAL) a consisté en :

- une distribution de 157 jouets, 14 abonnements, 180 E-cartes cadeaux pour les enfants de 0 à 12 ans et 258 E-cartes cadeaux pour les jeunes de 13 à 17 ans (pour au total 609 enfants)
- un spectacle qui a rassemblé 460 personnes suivi d'un goûter familial le samedi 13 décembre 2025

1/ Impression générale sur cette manifestation :		Très Satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas satisfaisant
		62,50 %	33,75 %	3,75 %	0,00 %
2/ Avis sur le dispositif cadeaux :		Très Satisfaisant	Satisfaisant	Pas satisfaisant	Non concerné
Pour les enfants de 0 à 12 ans : le choix entre un jouet, un abonnement ou une carte e-cadq		70,00 %	11,25 %	0,00 %	18,75 %
La commande des jouets en ligne		46,25 %	18,75 %	1,25 %	33,75 %
Le choix des jouets sur le site de commande		32,50 %	27,50 %	7,50 %	32,50 %
La qualité des jouets		35,00 %	25,00 %	2,50 %	37,50 %
L'abonnement à une revue pour 5 ou 6 mois		11,25 %	7,50 %	0,00 %	81,25 %
L'utilisation de la carte E-Cadq pour toutes les tranches d'âge		55,00 %	18,75 %	1,25 %	25,00 %

4/ L'après-midi convivial :		Très Satisfaisant	Satisfaisant	Pas Satisfaisant	Non concerné
55 familles ont donné leur avis sur les 122 soit 45,10 %					
L'inscription au spectacle en ligne (en même temps que la commande de jouets)		89,09 %	7,27 %	0,00 %	3,64 %
Le jour du spectacle : SAMEDI		87,27 %	10,91 %	1,82 %	0,00 %
L'horaire du spectacle : 14H00		76,36 %	21,82 %	1,82 %	0,00 %
Le lieu du spectacle : salle Athlétis aux Ponts-de-Cé		74,55 %	23,64 %	1,82 %	0,00 %
Pas de transport en car de Cholet/Saumur : annulé en raison nombre insuffisant passagers		14,55 %	3,64 %	7,27 %	74,54 %
La nature du spectacle		69,09 %	27,27 %	3,64 %	0,00 %
La qualité du spectacle		63,64 %	25,45 %	10,91 %	0,00 %
Le goûter : boissons chaudes et fraîches, bonbons, papillottes, brioches et cakes		56,36 %	40,00 %	1,82 %	1,82 %
La salle de réception pour le goûter		60,00 %	36,36 %	1,82 %	1,82 %
L'affichage des dessins du concours de dessins de Noël dans la salle de goûter		56,36 %	25,45 %	0,00 %	18,18 %
Le coin « photo du Père Noël »		43,64 %	34,55 %	0,00 %	21,82 %
Le coin dessin pour les enfants		45,45 %	29,09 %	0,00 %	25,45 %
Le retrait des jouets		54,55 %	18,18 %	1,82 %	25,45 %

### 2/ Réponses de la délégation aux remarques formulées par les agents sur le questionnaire :

Remarques des agents	Réponse de la délégation de l'Action sociale
<u>Choix de jouets trop fermés par rapport à la tranche d'âge. Certains enfants même à 12 ans, souhaiteraient des jeux destinés aux plus jeunes. De plus certains jeux sont très genrés (maquillage...)</u>	<p><b>En 2025, la délégation a bien permis un accès à la tranche d'âge inférieure afin d'augmenter le choix des jouets</b> (par exemple : les enfants de la tranche 11-12 ans avaient accès aux jouets de la tranche 9-10 ans, etc).</p> <p>Elle peut envisager d'élargir l'accès à une tranche supplémentaire mais n'est pas favorable à l'ensemble des tranches d'âges car les</p>

	jouets doivent être adaptés à l'âge de l'enfant.
<u>E-cartes cadeaux qui ne peuvent être dépensées que dans les grandes enseignes.</u> Concept du bon cadeau très satisfaisant mais attente de l'Action sociale du ministère des Finances qu'elle défende des valeurs comme la préservation du commerce dans les villes	Au-delà d'un certain montant de dépenses, l'administration est dans l'obligation de passer un marché public auquel les petits commerces ne peuvent candidater. De plus, cette prestation <b>étant assurée par un marché national, la délégation n'a pas d'autre solution que de passer par le prestataire retenu par le marché.</b> Elle ne voit pas ce qu'elle pourrait proposer à la place. <b>Les grandes enseignes ont l'avantage d'être présentes sur tout le territoire (urbain et rural), ce qui permet à tous les agents de dépenser leur E-cadeau sur tout le département.</b>
<u>Montant de la carte cadeaux trop faible</u>	<b>La délégation 49 offre des chèques cadeaux à tous les enfants de 0 à 17 ans alors que, dans d'autres départements, les ados à partir de 12 ou 13 ans n'ont plus le droit à cette prestation.</b> Enfin, dans un contexte budgétaire restreint où le budget du CAL diminue, il est désormais impossible d'augmenter le montant de la carte cadeau même si la délégation le souhaitait.
<u>Complicé pour la carte cadeau SWILE avec carte à puce électronique (pas super pour la planète) et sans doute une commission...un peu perplexe dans le contexte économique actuel.</u>	La carte doit être conservée car elle <b>est rechargeable pendant 5 ans</b> (tout comme pour les Titres Restaurant). C'était d'ailleurs précisé dans le mail d'envoi des E-cartes cadeaux du 05/11/25 : « Gardez-la précieusement entre chaque dotation pendant 5 ans. <b>A la fin de la période, elle sera récupérée par le prestataire et sera recyclée</b> »
<u>Si possible, ne pas mettre l'intitulé du cadeau sur les bons cadeaux car pour les enfants qui savent lire il n'y a plus de surprise. Pour le goûter, ce serait bien que ce soit un peu plus diversifié (brioche non appréciée, cake marbré apprécié). Peut-être prévoir un goûter pour chaque famille.</u>	<b>L'identification des jouets sur les cartons d'échange facilite le travail des bénévoles lors de la distribution.</b> Si vous souhaitez conserver la surprise, il faudrait peut-être ne pas remettre le coupon à votre enfant. Prévoir un goûter par famille est trop onéreux et demanderait beaucoup de ressources humaines. Le but du goûter est aussi de passer un moment convivial avec les autres collègues.
<u>Le spectacle proposé est le même chaque année, les enfants et les parents n'y vont que pour récupérer le cadeau. Il serait bien d'alterner chaque année le type de spectacle, renouveler les artistes et surtout changer de prestataire. Cela reviendrait moins cher ! Et délocaliser dans chaque « secteur géographique » de la direction des mini-arbres de Noël.</u>	Les chiffres de satisfaction ne restituent pas cet avis négatif. Pour délocaliser, il faudrait plus de moyens humains et financiers. Ainsi, la mise en place de minis Arbres de Noël dans chaque secteur géographique multiplierait logiquement tous les coûts et ne serait pas justifiée, compte tenu des faibles effectifs des familles concernées sur place par l'Arbre de Noël.
<u>L'organisation d'un atelier de maquillage de Noël pour les enfants.</u>	La délégation a pu le faire une année mais c'est une prestation qui reste onéreuse.
<u>Avoir la récompense pour chaque participation lorsqu'on dépose le dessin.</u>	Au moment du dépôt du dessin, la délégation n'a aucune idée du nombre de participants et de leur âge. Il est impossible d'anticiper l'achat des lots.

Nous remercions tous les agents ayant pris du temps pour répondre à ce questionnaire de satisfaction.

Bien cordialement,

La délégation de l'Action sociale de Maine-et-Loire,

Délégation départementale de l'action sociale  
citée administrative  
Bâtiment C – Porte 6  
49047 ANGERS CEDEX  
Tél. 02 41 74 52 71/73  
Messagerie : actionsociale.49@finances.gouv.fr